

Rapport de la Section de Montréal

L'Association nationale des retraités fédéraux, Section Montréal, est un organisme à but non lucratif, fondé en 1966.

Conseil d'administration

Président

Jacques Lambert

1^{re} vice-président

Jocelyne Wiseman

2^e vice-président

Robert Richard

Secrétaire du Conseil

Arlette Dion

Trésorier

Michel Demers

Administrateurs

Denis Brunette

Camille de Varennes

Pierre Drolet

Nicole Fournier

Loretta Giannetti

Daniel Morin

Gaston Plourde

Raynald Turgeon

Président sortant

Aucun

Rédaction

Jacques Lambert

Robert Richard

Paul H. Vanasse

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 14 h.

1940, boul. Henri-Bourassa Est,
bureau 300, Montréal H2B 1S1
Tél.: (514) 381-8824

Adresse courriel et Web:

anrf-fsna@cadre.qc.ca

www.anrf-fsna.qc.ca

ÉTÉ 2011

Mot du président – Été 2011



Une année est déjà passée depuis mon élection dans le poste de président de la section. Au cours de la dernière assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 3 mai dernier, une nouvelle équipe a été élue. Plusieurs nouveaux membres se sont ajoutés à notre équipe. Maintenant, avec une pleine équipe, il nous sera plus facile d'entreprendre de nouveaux projets en vue d'améliorer les services aux membres. Dans les prochaines pages, vous retrouverez les résultats des

élections de votre nouveau conseil d'administration. Je tiens toutefois à remercier sincèrement les membres du conseil d'administration qui nous ont quittés cette année, autant pour leur dévouement continu que pour la grande qualité du travail qu'ils nous ont offert au cours des années de bénévolat.

Nous voulons améliorer le service d'information et d'expertise auprès des membres à propos des régimes de soins de santé dans la fonction publique (RSSFP) et de soins dentaires (RSD). Des changements substantiels sont survenus au cours de la dernière année dans la gestion de ces deux régimes, autant au niveau de la couverture des soins que de la tarification des primes d'assurance. Lorsque les membres communiquent avec notre bureau, non seulement nous offrons un service de première ligne, mais nous prenons aussi note de vos questions afin de développer une meilleure expertise. Vos questions, ainsi que l'analyse que nous en avons faite, sont transmises au bureau national afin de documenter les problèmes et pour favoriser leur solution.

Les membres qui se donnent la peine de signaler à notre bureau des difficultés de ce genre méritent des félicitations non seulement parce qu'ils s'occupent de leurs prestations financières, mais également parce qu'ils ont le souci de mettre l'ANRF au courant de problèmes qui peuvent également toucher d'autres membres.

Malgré la stabilité dont l'ANRF jouit depuis des années, le profil de son effectif se transforme rapidement à la suite d'une récente vague de retraites du secteur public et d'une autre qu'on anticipe dans les prochaines années. La prochaine génération de nos membres aura vraisemblablement des attentes d'un ordre différent, surtout en matière de programmation et de revendications. Les nouveaux retraités auront aussi une attitude différente quant à leur implication au sein de l'ANRF. L'ANRF étant une organisation nationale fondée sur son imposant effectif. Son instance de gouvernance se doit de bien saisir l'évolution de la « *personnalité* » de l'effectif et d'adapter ses stratégies en conséquence.

C'est pourquoi le dimanche, 26 juin 2011, tous les présidents des sections du pays seront réunis dans un forum national afin de discuter ouvertement de sujets clés de l'ANRF tenant compte, par exemple, du présent contexte où les régimes de pensions et de santé sont de plus en plus interpellés, autant dans les journaux que sur la scène économique. Nous pourrions de cette façon nous orienter d'une manière plus stratégique face à de tels enjeux importants et à mieux travailler ensemble dans la défense de vos droits et intérêts.

Jacques Lambert

Anrf.president@cadre.qc.ca

Assemblée générale annuelle ANRF, section Montréal 3 mai 2011

L'assemblée générale annuelle a débuté ses travaux dès 10H00 le mardi 3 mai 2011. Nous avons été honorés de la présence de plus de 130 membres qui ont décidé de prendre part à cette importante réunion. L'an prochain, nous espérons que vous viendrez en plus grand nombre. En effet, l'assemblée générale a permis à plusieurs de nos membres de poser de nombreuses questions sur le bilan financier, sur le budget, sur nos assurances collectives et sur d'autres sujets préoccupants.

Invités présents à l'assemblée: *Gérald Denis, directeur national et Jean-Louis Lavoie, agent de service régional.*

ÉLECTIONS

M. Michel Demers, président du Comité de mise en candidature, a présenté son rapport à l'assemblée générale. Au moment de la fin des mises en nomination, il avait reçu deux candidatures pour combler six postes d'administrateurs qui étaient vacants durant l'année. Toutefois, au cours de l'assemblée générale, quatre autres candidats se sont portés volontaires pour occuper les autres postes laissés inoccupés. Les candidats proposés ont tous accepté leur mise en candidature.

En conséquence, les nouveaux administrateurs élus sont : *Denis Brunette, Pierre Drolet, Nicole Fournier, Loretta Giannetti, Daniel Morin, Gaston Plourde.* Tous les postes au conseil d'administration de la section sont maintenant occupés. Nous sommes très fiers de ce succès d'avoir réussi à combler les treize postes du conseil d'administration.



Après l'assemblée générale, les membres du Conseil d'administration, anciens et nouveaux, ont tenu une réunion spéciale pour élire les nouveaux dirigeants de la section. Voici le résultat de ces nominations : *Jacques Lambert, président, Jocelyne Wiseman, 1^{er} vice-président – Robert Richard, 2^e vice-président – Michel Demers, trésorier et Arlette Dion, secrétaire.*

Nous offrons toutes nos félicitations aux nouveaux élus.

Durant l'assemblée, le président, Jacques Lambert, a offert des remerciements particuliers à deux de nos bénévoles assidus pour tout le dévouement qu'ils et elles nous ont dédié à la section au cours des années, soit Olivier Fougères et Pierre Leclerc.

Après le copieux dîner du midi, messieurs Gérald Denis et Jean-Louis Lavoie, en compagnie du président Jacques Lambert ont pris le temps pour répondre à des questions additionnelles au grand intérêt des membres présents.

GAGNANTS DES PRIX DE PRÉSENCE Assemblée générale annuelle du 3 MAI 2011

Georgette Beaulieu	Louise Bouchard
Paula Bourassa	Josée Ferland
Loreta Giannetti	Michael Hazel
Carole Kahle	Yolande Lapointe-Tosoni
Daniel Lortie	Aline Manson
Claude Ricard	Jean-Jacques St-Gelais
René Verville	Marielle Vézina

En terminant, nous tenons à remercier nos commanditaires qui ont généreusement fourni un bon nombre de prix de présence, soit Partenairesanté, Les Grands Explorateurs, Les Assurances La Capitale, ETFS Assurance, La Caisse populaire Desjardins du Sault-au-Récollet.

Le point sur les médicaments de marque déposée et générique Régime de soins de santé dans la fonction publique



Le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) et l'administration du régime confirment l'admissibilité à un remboursement possible, avec effet rétroactif, des coûts de médicaments de marque déposée.

Les pensionnés qui adhèrent au régime devraient donc revoir leurs demandes de remboursement faites depuis le 1^{er} novembre 2010 afin de déterminer s'ils n'auraient pas droit à plus de remboursement que ce qu'ils ont reçu.

Lorsqu'il a l'impression qu'un médicament générique ne peut répondre aux besoins de son patient, un médecin peut interdire la substitution par une indication à cet effet sur son ordonnance. Alors, la différence de coût entre le médicament de marque et le générique devient admissible à remboursement.

L'administration du régime a décidé d'appliquer cette norme à toutes les demandes de remboursement soumissionnées depuis le 1^{er} novembre dernier. Donc, toutes les demandes ayant essuyé des refus parce que l'interdiction de substitution du prescripteur a été fournie après l'achat

d'un médicament peuvent être soumises à nouveau à la Sun Life qui acceptera d'en bonifier le remboursement.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter à nos bureaux.

Nouvelle charte des Anciens Combattants : Le projet de loi C-55 reçoit la sanction royale



La Nouvelle charte des anciens combattants a reçu la sanction royale le 24 mars dernier.

« Cette législation constitue un important nouveau chapitre en matière de soutien financier accordé aux membres et aux vétérans des Forces canadiennes blessés durant l'exercice de leurs fonctions, a déclaré le ministre Blackburn. Les deux milliards de dollars de plus que nous investissons garantiront aux vétérans blessés et à leurs familles une meilleure qualité de vie. »

Le ministre Pierre Blackburn a souligné l'appui des vétérans et des associations qui ont apporté une aide essentielle afin de sensibiliser les élus à l'importance d'adopter ces mesures. Il a aussi fait l'éloge des députés et des sénateurs de toutes allégeances politiques qui se sont penchés sur ce projet de loi et les a remerciés d'avoir vu à ce qu'il soit adopté par les deux chambres dans les plus brefs délais.

Le communiqué de presse concernant cette affaire se trouve à l'URL suivant :

<http://www.veterans.gc.ca/fra/sub.cfm?source=ministere/presse/communiqu&id=1101>.

L'avenir des systèmes de pensions

Cet article vise à vous sensibiliser sur l'actualité des régimes de pensions à travers le monde, et bien sûr, chez nous au Canada. Nous croyons qu'il est important de partager avec vous cette information qui mérite qu'on s'y attarde tenant compte de son importance pour les futurs retraités, mais aussi pour les présents retraités.



La viabilité à long terme des systèmes de pensions autant publics que privés est un sujet d'actualité dans la plupart des pays développés. La crise financière de 2008 a eu de graves répercussions sur les finances publiques dans le monde occidental et cela a ravivé le débat déjà en cours sur l'architecture de ces systèmes de retraite qui sont souvent complexes.

Une série d'articles parus dans un supplément de la revue conservatrice britannique «*The Economist*» en avril dernier pose des questions auxquelles tôt ou tard les gouvernements devront trouver des réponses.

Il ressort que la situation du financement des régimes publics au Canada paraît moins préoccupante que celle de bien d'autres pays membres de l'Organisation de la Coopération et du Développement Économique (OCDE). Mais il n'en demeure pas moins que pour l'ensemble des citoyens, notamment ceux qui ne sont pas couverts par des régimes complémentaires du secteur public, des questions semblables se posent. La récente étude de Claude Castonguay publiée par le groupe CIRANO (janvier 2011) en fait foi.

La constatation simple, mais lourde de conséquences, avec laquelle la revue britannique *The Economist* débute son supplément intitulé «*Falling Short*» est à l'effet que les populations des pays riches vivent désormais plus longtemps. À moins d'importantes réformes, ces populations ne pourront à l'avenir vivre des retraites aussi confortables qu'aujourd'hui.

Au Québec, la majorité des employés du secteur privé n'ont pas de régimes de retraite complémentaires. Ce qui explique pourquoi le taux de remplacement (*le pourcentage du revenu disponible à la retraite en rapport avec le revenu d'emploi au moment de quitter la vie active*) se situe à 40% pour le travailleur moyen, un des plus faibles parmi ceux enregistrés des pays de l'OCDE. La viabilité des régimes de pension est donc un sujet qui doit préoccuper un bon nombre de citoyens parmi nous.

Les principaux défis que doivent affronter les systèmes de pension sont les suivants :

(1) Les populations vivent plus longtemps, mais partent à la retraite plus jeune qu'elles ne le faisaient il y a 40 ans; une plus grande partie de leur vie est donc vécue comme retraité. Ainsi si l'espérance de vie à la naissance d'un Canadien est de 80,6 ans, elle est de 84,3 ans pour un Canadien qui a atteint l'âge de 65 ans.

(2) Un grand nombre de personnes parmi la génération des «*baby-boomers*» partent maintenant à la retraite, mais la relève des générations de travailleurs qui suivent est bien plus petite; ceci impose un fardeau très lourd sur les épaules de ces générations.

(3) Les systèmes de pension à prestations déterminées (PPD) sont de plus en plus insolubles car les revenus de placement projetés par leurs gestionnaires ne se sont pas matérialisés, bien au contraire. Dans ces systèmes, le

risque financier incombe à l'employeur.

(4) Les régimes de pension à cotisations déterminées (PCD) qui sont de plus en plus la norme reçoivent des taux de cotisation par les employeurs et les employés qui sont nettement insuffisants en vue d'assurer un revenu de pension adéquat. Le risque ici retombe sur l'employé et les frais de gestion de ces régimes sont souvent excessifs.

Une des approches auxquelles les gouvernements ont eu et continueront à avoir recours dans leurs efforts de réformer les pensions est de rehausser l'âge de départ à la retraite. Vu de façon moins coercitive, il s'agit d'encourager les personnes à travailler plus longtemps.

Une des pratiques déplorées par le reportage vu les coûts qu'elle entraîne est la tendance en faveur des départs à la retraite prématurés (*i.e.: avant l'âge légal*). Afin d'illustrer les avantages pour la collectivité de prolonger la vie active des individus, la revue *The Economist* cite l'exemple de Winston Churchill qui est devenu Premier ministre à 65 ans, qui a écrit ses meilleurs discours après cet âge et qui a aussi assumé un leadership hors du commun durant cette période tardive de son existence.

Les efforts menés pour confronter les problèmes des régimes de retraite peuvent avoir un caractère politique explosif comme on l'a vu plus récemment avec le début de mise en œuvre d'une réforme des retraites en France et en Grèce. Il faut toutefois remarquer que des réformes beaucoup plus audacieuses ont été mises en œuvre dans d'autres pays européens, notamment ceux du nord, sans que cela ait entraîné des désordres sociaux graves.

L'étude de Claude Castonguay note par ailleurs qu'au cours des années 1990-2005 les dépenses publiques au titre des pensions dans les pays de l'OCDE ont augmenté à un rythme plus élevé de 17,5% que celui de la croissance économique.

Conséquemment, il faut éviter de penser que les gouvernements n'ont pas commencé à entreprendre des programmes de réforme des régimes de pension. Les pensions éventuelles de travailleurs présentement dans le marché du travail vont être moins élevées que celles de leurs parents, et cela de façon notable.

Sans aucun doute la question des régimes de pension sera l'objet de débats dans un avenir pas trop lointain au Québec et au Canada dans son ensemble.

L'accueil réservé au rapport Castonguay démontre la frilosité de certains secteurs de l'opinion publique lorsqu'il s'agit de discuter de questions sociales sensibles. Quant au nouveau gouvernement élu du Canada, il aura maintenant l'occasion de nous faire connaître franchement son point de vue sur la préservation de l'ensemble des programmes de protection sociale au pays.

Aux États-Unis, il existe un vent de contestation des régimes de pension des employés du secteur public parmi les secteurs les plus conservateurs de l'opinion. Il est

vrai, que dans bien des cas, ces régimes sont sous-capitalisés et que les finances publiques sont dans un état bien plus désastreux que ce que nous connaissons ici. Il n'en reste pas moins que ces milieux conservateurs au sud de la frontière sont source d'inspiration pour les maîtres à penser de notre gouvernement.

Plusieurs influences se feront sentir dans ce débat et il faut espérer que celles-ci ne seront pas prépondérantes. Les aînés comptent pour une proportion grandissante de l'électorat et nul doute que cela jouera dans la balance. De toute façon voilà un débat auquel nous devons être attentifs.

Le bureau national a commandé une étude sur les vents de changement dans le domaine des pensions (*Vents de changement - pensions*) ainsi qu'un rapport sur les vents de changement dans le domaine de la santé (*Vents de changement - santé*). Ces rapports devraient nous être livrés après la réunion du conseil national d'administration de septembre 2011. Le contenu de ces rapports devront aussi orienter l'Association vers d'autres débouchés de promotion et de protection des prestations des aînés et de nos membres.

Campagne électorale fédérale 2011



Lors de la dernière élection fédérale canadienne, le bureau national de l'ANRF et votre section ont écrit aux principaux leaders politiques en lien avec trois objectifs fondamentaux de l'ANRF :

- la protection des pensions des retraités du secteur public (régimes de pension), y compris l'indexation;
- le maintien et la bonification des actuels programmes de prestations et du partage des coûts du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP);
- le maintien des actuelles prestations et répartition des coûts du Régime de services dentaires pour les pensionnés.

Le bureau national a reçu des réponses du Parti libéral du Canada, du NPD, du Parti vert et du Bloc Québécois. Aucune réponse n'a été reçue du parti Conservateur. Pour la section de Montréal, aucun des quatre partis consultés n'a répondu à nos courriels. Les quatre réponses reçues par le bureau national sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.fsna.com/blogue/2011/04/elections-federales-de-2011/>

En bref, nous avons un sérieux travail à accomplir pour faire connaître l'ANRF et ses objectifs auprès des députés fédéraux, surtout en ce qui concerne le parti Conservateur qui est maintenant un gouvernement majoritaire.